

Date de réunion (horaires) :	20 mars 2023, de 10h à 13h
Participant(e) GTV BFC :	Dr Eric GOUJARD
Organisateur :	GDS 71
Lieu de réunion :	Mâcon
Cadre de la réunion :	Conseil d'administration
Thème de la réunion :	Sanitaire
Ordre du jour :	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Validation du compte rendu du Conseil d'Administration du 19 décembre 2024 (que vous trouverez en pièce jointe),</i> • <i>Cotisations ateliers Dérogatoires (cartes jaunes),</i> • <i>Mutualisation des coûts vétérinaires pour les élevages non allégés,</i> • <i>Blocage ASDA pour non conforme BVD et suspendu IBR,</i> • <i>Pensions,</i> • <i>Concours</i>
Compte-rendu :	
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Mutualisation des coûts vétérinaires</u> pour les élevages non allégés du fait d'un voisinage à risque IBR. Le GDS prendra en charge le surcoût pour ces élevages <i>via</i> une cotisation supplémentaire pour tous les adhérents (10€/cheptel). C'est une mesure logique, ces recherches étant réalisées pour le bien de tous. Remboursement interne au GDS. Rien ne change pour la facturation des actes vétérinaires. • <u>Blocage ASDA</u> : Volonté de bloquer les ASDA des élevages en non conformités pour l'IBR (arrêté ministériel) et la BVD (plus compliqué car pas d'arrêté ministériel). Concernera les élevages vraiment récidivistes. • Mise en pension : seuls les élevages indemnes BVD – IBR peuvent mettre en pension après engagement qu'il n'y a pas de mélange de cheptels lors de la pension. Par contre, plus de PS à réaliser 16-30 jours après entrée dans le cheptel accueillant. Le contrôle au retour est maintenu (PS individuelle 16-30 jours après retour par kit intro IBR/BVD/Besnoitiose). • <u>Concours</u> : une rencontre est prévue avec les organisateurs le 02 avril 2025. On se dirige vers ce protocole : <ul style="list-style-type: none"> • IBR : cheptel indemne et PS 30 jours avant concours (mélange ou indiv.), atypique ou divergent interdit • BVD : cheptel statut favorable et statut non IPI (boucle autorisée) pour l'animal. Dans le cas d'un cheptel avec cas mais en cours d'éradication (IPI éliminés, recontrôle cheptel effectué mais pas encore conforme (élevage dit infecté P2b), PS 30 jours avant concours avec PCR indiv (AgE0 possible si plus de 6mois) • Besnoitiose : Cheptel statut favorable, PS uniquement si cheptel Foyer (PS négative 30 jours 	

avant concours)

Forte inquiétude des éleveurs du CA face au désarroi d'éleveurs fortement impactés par la FCO. N'hésitez pas à faire remonter des cas problématiques auprès du GDS, de la DDPP (cellule DDT, etc).